



# COMMUNE D'UNCHAIR

---

## Nombre de membres en

exercice :

11

## Séance du Mercredi 30 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente avril à 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 23 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

Présents :

7

**Etaient présents** : Messieurs Marcel BENCIVENGO, Yves BAUDIN, Jean-Pierre BOUILLET, BIERI François, SORIAT Stéphane, CHALMET Julien et Madame DANZOY Marjorie,

Votants :

9 dont 2 pouvoirs

**Excusé(s)** :

Excusé(s) ayant donné procuration : Valérie BONDU à Marcel BENCIVENGO ; DELAHAYE Anne-Marie à François BIERI

Excusé(s) : D'HALLUIN Laurence, Yannick CANOVAS

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves BAUDIN

---

## Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2025
- 2) Délibération accordant une subvention de 1500.00 € à Famille Rurale par enfant demandeur d'une place en crèche et par an
- 3) Délibération avis sur le projet de SCOT
- 4) Délibération fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire dans le cadre du renouvellement 2026
- 5) Délibération mission Etudes géotechniques avant travaux - salle multiactivités
- 6) Délibération attribution marché Coordination SPS – travaux salle multiactivités
- 7) Délibération attribution marché pour Contrôle technique – travaux salle multiactivités
- 8) Aménagement voie communale n°10
- 9) Informations aux conseillers suite aux critiques formulées par certains riverains sur les travaux rue du Sablon
- 10) Journée citoyenne
- 11) Questions diverses

## Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2025

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

## DE\_2025\_13 Subvention Familles Rurales

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

**Vu** la délibération n° DEL-06-2025 du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 ;

**Considérant** l'exposé sur le règlement de fonctionnement de la crèche de Jonchery sur Vesle par M. Fontaine Jonathan directeur de l'association Famille Rurale de Jonchery sur Vesle et des 2 demandes d'habitants d'Unchair mises en attente ;

**Considérant** les sollicitations de messieurs Vion et Courteaux ;

**Considérant** le manque de solution et de délai pour l'accueil en crèche des enfants de messieurs Vion et Courteaux pour la rentrée 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**DÉCIDE :**

- **d'attribuer une subvention de 1500.00 € par enfant soit 3000.00€ pour l'année 2025-2026** à l'association Famille Rurale de Jonchery sur Vesles, afin que les enfants puissent être accueillis en crèche.

- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention 2025-2026** avec l'association Famille Rurale de Jonchery sur Vesles.

M. le Maire précise que cette subvention, restant exceptionnelle, devra faire l'objet d'un nouveau vote pour chaque demande qui sera faite.

#### **DE\_2025\_14 - REVISION SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE – avis sur le projet SCOT**

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 141-1 à L. 145-1, R 141-1 à R 143-16,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Vu** le schéma de cohérence territoriale de la région rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

**Vu** le projet de territoire de la communauté urbaine du Grand Reims approuvé le 24 juin 2021,

**Vu** la délibération n° CC-2022-6 du Conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 31 mars 2022 prescrivant la révision du schéma de cohérence territoriale, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

**Vu** la délibération n° CC-2023-294 du Conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 21 décembre 2023 tenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du schéma de cohérence territoriale du Grand Reims en révision,

**Vu** la délibération n° CC-2025-005 du Conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2025 tirant le bilan de concertation et arrêtant le Projet de révision du schéma de cohérence territoriale,

**Considérant** que le projet de révision du schéma de cohérence territoriale a été élaboré en collaboration avec les communes, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques associées,

**Vu** le projet de schéma de cohérence territoriale révisé,

**Vu** le texte conforme au projet de révision,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**DÉCIDE :**

- **d'émettre un avis favorable au projet de révision du schéma de cohérence territoriale**

Le présent avis sera notifié à M. le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

*Sur demande de la CU Grand Reims, la délibération fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire dans le cadre du renouvellement 2026 est reportée*

#### **DE\_2025\_15 - Attribution marché Mission Etudes géotechniques avant travaux - salle multiactivités**

Pour : 4	Contre : 3	Abstention : 2
----------	------------	----------------

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de construction de la salle multiactivités, il convient de faire une étude de sol avant travaux. Il convient de choisir un cabinet et une offre pour la mission d'étude géotechnique avant travaux.

Une consultation a été lancée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage suivant dossier de consultation.

Le cabinet DP GEO a déposé un devis conforme au Cahier des Clauses Techniques Particulières du lot « ETUDES GEOTECHNIQUES »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**DÉCIDE :**

- **De retenir l'offre du Cabinet DP GEO** 4 rue de la Miette à Villeneuve-sur-Aisne,
  - devis N° I-25-04-24 pour un montant de **8 635.75 € HT soit 10 362.90 € TTC**
- **D'autoriser M. le Maire à signer** toutes les pièces relatives à la présente délibération.

## **DE\_2025\_16 - Attribution marché Coordination SPS – travaux salle multiactivités**

Pour : 8	Contre : 1	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Dans le cadre des travaux de la salle multiactivités, il convient de désigner un bureau de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Une consultation a été lancée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage auprès de 3 bureaux d'études : LEMOINE INGENIERIE, DEKRA et CSBTP suivant dossier de consultation.

CSBTP n'a pas remis d'offre. Cabinet LEMOINE INGENIERIE, DEKRA ont déposé leur candidature conforme au dossier de consultation et aux dispositions du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal procède donc à l'analyse des offres reçues.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

#### **DÉCIDE :**

- **de retenir** l'offre de la société **LEMOINE INGENIERIE** à Reims pour un montant de **3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC**

Les dépenses pour cette mission sont prévues au compte 231 du programme 10020 « SALLE MULTIACTIVITE ».

## **DE\_2025\_10 - Attribution marché Contrôle technique – travaux salle multiactivités**

Pour : 2	Contre : 7	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Dans le cadre des travaux de la salle multiactivités, il convient de désigner un bureau de Contrôle Technique.

Une consultation a été lancée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage auprès de 3 bureaux d'études : SOCOTEC, DEKRA et QUALICONSULT suivant dossier de consultation.

QUALICONSULT n'a pas remis d'offre. Les sociétés SOCOTEC et DEKRA ont déposé leur candidature conforme au dossier de consultation et aux dispositions du code de la commande publique

Le Conseil Municipal procède donc à l'analyse des offres reçues.

Les pièces des offres fournies sont insuffisantes pour pouvoir faire une analyse correcte. De plus les montants sont au minimum 2 fois plus élevés que le prévisionnel pour cette étude.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

#### **DÉCIDE :**

- **de rejeter** les offres proposées, ne pouvant faire une analyse correcte.
- **de demander** à l'assistant à maîtrise d'ouvrage de procéder à une nouvelle consultation.

## **AMENAGEMENT VOIE COMMUNALE N°10**

Etant donné le mauvais état de la voie communale n°10, une réfection est proposée par M. BIERI. A titre indicatif, il fait part au conseil d'un devis pour un aménagement par cailloux sur une longueur de 200 m par 4m de large d'un montant de 12 372.00 € TTC. Le Conseil propose de voir si cette dépense pourrait être envisagée sur le budget 2026 et de se renseigner sur la possibilité d'obtenir des subventions.

## **JOURNEE CITOYENNE**

La journée citoyenne aura lieu le 21 mai 2025, cette information a été diffusée sur les Infos communales. Toutes les participations seront les bienvenues.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. BIERI indique que le terrain de boule est enherbé, il soumet l'idée de poser une bâche et de remettre du gravier par-dessus afin que l'herbe ne pousse plus.

M. BIERI indique que la parcelle A247 « ancienne cabane à mimile » n'a plus de propriétaire, il serait intéressant de se renseigner si cela entre dans le cadre des biens sans maître.

M. CHALMET indique que le cours d'eau traversant Unchair est classé, il a remarqué que des rejets venant de la rue de la Caboche passant par les caniveaux se déversent dans le ru.

la séance est levée à 19H45

SIGNATURE DU MAIRE	SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE